CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E30672** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2027**

ÉDITÉ LE **16/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1986
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/04/2013
Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 1986B00010

Siret : **334 515 376 00013**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 6105550

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE DE PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE JEAN LOUIS LEJOT**

6 ROUTE DES FOURS A CHAUX
36400 LOUROUER-SAINT-LAURENT

Téléphone : 02 54 48 12 42 **Fax :**
Portable : 07 79 75 17 64

Site Internet : www.sarl-lejot-lourouer.fr
E-mail : compta@lejot.fr

Responsabilité légale :
LEJOT YANN PRÉSIDENT / LEJOT JEAN-LOUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/11/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	26/09/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	13/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/03/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2022
o Ventilation mécanique	24/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/11/2026 10:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.